

| | | |
|------------------------------------|-----------------------------|---|
| Vos interlocuteurs CD56 | Elu : Jean-Baptiste LEIZOUR | 06 30 44 14 35 - cd56-qualification@orange.fr |
| | Salariée : Sylvie PERGAUD | 02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr |

DOCUMENTS UTILES

imprimé de demande de licence T en quadruplicata obligatoire à commander auprès du CD56

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE LICENCE JT

Cet imprimé doit être utilisé obligatoirement par tout joueur demandant être mis à la disposition d'un autre Groupement sportif.

Pour que cette demande de mise à disposition soit recevable, il faut remplir soigneusement cette demande. Le joueur devra la signer : pour les mineurs signataire obligatoire du représentant légal. Les deux présidents des Groupements sportifs devront également la signer.

Il :

1. Absouvir par ailleurs, conformément le premier exemplaire de couleur bleue :
 - * au Comité Départemental, s'il n'y a pas de changement de département;
 - * à la Ligue Régionale d'accueil, s'il y a changement de département.
2. Joindre à cette demande :
 - * soit la licence JC de la saison en cours;
 - * soit les documents permettant l'établissement de cette demande.
3. S'il y a changement de département, envoyer :
 - * l'exemplaire de couleur bleue au Comité Départemental d'origine;
 - * l'exemplaire de couleur verte au Comité Départemental d'accueil.
4. Le dernier exemplaire de couleur jaune est destiné au joueur (teux).

DEMANDE DE LICENCE « JT »

Adhésif de couleur verte à la LIGUE REGIONALE D'ACCUEIL, et la licence "JT" est inter-départementale ou au COMITE DEPARTEMENTAL de la licence "JT" est inter-départementale

Je joins la licence de la saison en cours JC ou les pièces permettant de la créer ou de la renouveler (art. 411)

Je soussigné(e)
Président de
l'Association de FFBB
Autorité le (s) joueur(s) NOM : _____ Prénom : _____
NOM N : _____
Catégorie : _____ Licence n° : _____
Je participe dans le cadre des dispositions prévues par les règlements généraux, aux compétitions officielles pour la saison .../... avec l'Association
N° interne de l'Association : _____
Motif de la demande : _____

N.B. : Joindre à la demande les pièces justificatives.
Les soussignés certifie que le joueur n'a participé à aucune rencontre officielle pour la saison en cours.

Fait à _____ le _____
Le Président de l'Association sportive de FFBB (cachet et signature) _____
Le Président de l'Association sportive de FFBB (cachet et signature) _____
Le Joueur Signé(e) du Tuteur Légal* _____

Remarques éventuelles du CD suite : _____

[Décision LIGUE ou CD]
Licence « JT » Accordée le _____

Référence fédérale : Règlements Généraux - Titre IV - Les licenciés - articles 413-1

Un joueur peut être autorisé, lorsqu'il existe des raisons sportives valables, à participer à des compétitions avec un groupement sportif autre que celui pour lequel il est licencié. Les raisons sportives sont appréciées par l'autorité compétente pour délivrer la licence T. Cette **mise à disposition temporaire** est subordonnée à l'accord des groupements sportifs et du ou des comités départementaux concernés.

Exemple de raison sportive : pas d'équipe dans sa catégorie engagée en championnat par son club

Tout joueur peut demander à être mis à la disposition d'un autre groupement sportif, à la seule condition d'être titulaire d'une licence C (ou d'en avoir fait la demande et d'avoir joint les documents nécessaires à l'établissement de cette licence C) et de **n'avoir participé à aucune rencontre lors de la saison en cours**.

Il devra **avoir moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours** (né en 1998 et après pour la saison 2018/2019).

La demande de mise à disposition doit être envoyée au comité **avant le 30 novembre** pour tous les championnats.

Attention : les licences T ne sont pas autorisées dans les équipes d'entente

Compétence pour le traitement d'une licence T :

- **s'il n'y a pas de changement de département (entre deux clubs du CD56) = compétence CD56 (envoi par courrier simple ou dépôt sur place de la demande de licence T)**
- **S'il y a changement de département (entre un club du CD56 et un club autre CD) = compétence CD de l'association sportive d'origine (envoi en recommandé de la demande de licence T au CD concerné)**